

**Projet de construction de réservoirs additionnels
d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est**

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Par

Les citoyennes et citoyens membres du
Comité mixte municipal-industriel
de l'Est de Montréal
(CMMI)

Mars 2006

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1-	Le Comité mixte municipal et industriel (CMMI)	
1.1	Mise en contexte	3
1.2	Efforts particulièrement appréciés par les citoyens	
1.3	Nuances apportée par les citoyens membres du CMMI ...	

SÉCURITÉ DU MILIEU ET CITOYENS

2-	Les préoccupations des citoyens (1998-2006)	5
3-	L'aménagement du territoire	
3.1	Sens commun de la prévention	6
3.2	Exemples évidents de prévention : rayons d'impact et zone de transition	
3.3	Pressions industrielles sur l'aménagement du territoire dans l'est de Montréal	7
3.4	Vide juridique	8

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4-	Une véritable culture de sécurité	9
-----------	--	---

INTRODUCTION

1- Le Comité mixte municipal et industriel (CMMI)

1.1 Mise en contexte

Le Comité mixte municipal et industriel est un regroupement de citoyens et de représentants des industries à risque et des municipalités. Des intervenants de divers services gouvernementaux participent également à ce « processus volontaire de dialogue permanent ». Ce comité œuvre, de façon volontaire, dans un processus intégré de gestion des risques d'accidents industriels majeurs. On y voit l'amorce d'une véritable culture de sécurité civile dans la région de l'est de Montréal.

Depuis ses débuts, ce comité profite de l'apport bénévole des citoyens. Une confiance s'est graduellement établie entre eux et l'industrie. La participation au comité de coordination, aux divers comités de travail, aux discussions générales et à la validation du processus confère au CMMI une crédibilité accrue.

1.2 Efforts particulièrement appréciés par les citoyens

L'élimination et l'atténuation de risques industriels pour l'est de Montréal demeurent les réalisations les plus appréciées par les citoyens du CMMI. Les récentes campagnes de communication des risques à la population (scénarios d'accidents et sirènes) permettent aux citoyens de prendre une part plus active en regard de leur propre sécurité. Nous reconnaissons également le travail important qui a abouti au guide d'analyse des risques avec ses répercussions régionales, voir internationales. Nous tenons sincèrement à remercier tous les intervenants du CMMI pour l'amélioration apportée à la sécurité des résidents de notre communauté.

1.3 Nuances apportées par les citoyens membres du CMMI

À plusieurs occasions, nous avons entendu certains représentants de compagnies, particulièrement lors d'audiences publiques, se montrer rassurants dans leurs engagements corporatifs et communautaires en disant qu'ils sont membres ou qu'ils vont devenir membres du CMMI. Face à ces affirmations, les citoyens membres du CMMI, tout en reconnaissant le bienfait de ce regroupement pour toute la communauté, désirent apporter quelques précisions.

En premier lieu, il reste encore bien du travail à accomplir au CMMI. Les objectifs à atteindre sont imposants, les effectifs très sollicités et les réalisations parfois lentes. La participation volontaire des industries à ce processus, essentielle à l'amélioration constante et progressive de la sécurité industrielle et civile, ne peut être invoquée par les promoteurs de projets soumis à l'approbation gouvernementale comme constituant en soi, une caution à valeur déterminante et consensuelle qui serait accordée par tous les participants à leur projet particulier. D'autre part, l'annonce et la présentation de tels projets par les promoteurs auprès des participants au CMMI entraînent des échanges de points de vue forts utiles à chacun et à l'ensemble du regroupement, notamment pour constater l'apparition de nouveaux enjeux sociaux intrinsèquement liés aux arguments de développement économique.

Tel est le cas de l'aménagement sécuritaire du territoire, qui, malgré les demandes répétées des citoyens à cet effet, n'a jamais fait consensus au sein du CMMI :

«...une des questions qui revient de façon relativement continue au CMMI de l'est de Montréal, c'est bien la question finalement de la gestion du territoire et des enjeux qui entourent cette question. Étant donné que, en termes industriels, notre préention, c'est que ce type de débat là doit se faire d'une façon plus globale, cette réflexion-là doit se faire au niveau national pratiquement et non pas exclusivement local.» (P. Fratolillo, DT2- 3310)

Les citoyens membres du CMMI considèrent qu'une véritable culture de sécurité ne peut s'installer sans une démarche articulée de réflexion de l'industrie, des citoyens et des pouvoirs publics face à un aménagement harmonieux et sécuritaire du milieu. Cette démarche locale demeure pour nous un préalable à tout nouvel aménagement dans notre secteur industriel à risques. C'est dans cette perspective que nous discutons le projet d'ajout de réservoirs de la compagnie Canterm.

SÉCURITÉ DU MILIEU ET CITOYENS

2- Les préoccupations des citoyens (1998-2006)

Les citoyens, comme l'industrie et la municipalité possèdent leur propre expertise. Le tableau ci-après, montre les éléments de sécurité que les citoyens ont travaillé ou voulu travailler au cours des dix dernières années. Certains objectifs ont été réalisés. Le transport par pipelines vient d'être abordé dans le comité de travail prévention et analyse de risques. Cependant, l'aménagement du territoire harmonieux et sécuritaire n'a pas été abordé et surtout pas dans une vision d'ensemble.

1998	2003	2005
Effet domino	Effet domino (local et transport)	Effet domino
Transport des matières dangereuses	Sécurité du transport (train, camion, bateau, pipelines, zones de chargement...)	Transport fixe et mobile
Vérification des industries	Sous-traitance; fiabilité et suivi des équipements, des mesures de protection et de l'information; mode de contention des produits; prévention et sécurité le soir, la nuit et la fin de semaine	Contrôle de qualité (sous-traitance, état des équipements...)
Communication des risques	Communication des risques Prévention et diminution des risques de 2 ^e et 3 ^e scénarios	Information et diffusion de + en + Risques non identifiés dans les analyses de risques présentées (rejets dans les égouts...)
Plan de mesures d'urgence	Zones sensibles et analyse de risques	Simulation
Harmonisation et développement cohérent du territoire (infrastructures de transport, survols d'avions, structures pour transit maritime, constructions d'établissements scolaires, d'hôpitaux...)	Nouvelles industries et présentation de leurs risques au CMMI	Cohérence avec les plans d'aménagement (cadres : plans de développement durable et de sécurité civile)
Participer aux pistes de solution	Place et moyen pour le citoyen de se protéger lui-même	Identification de répondants Mobilisation continuelle des citoyens

3- L'aménagement du territoire

3.1 Sens commun de la prévention

Le projet d'ajout de réservoirs de la compagnie Canterm se situe à proximité d'un ensemble résidentiel à forte densité comprenant les coopératives d'habitations ainsi que les résidences des rues David, Georges V et Bellerive. Ce projet est abordé comme étant très sécuritaire alors qu'on est en droit de penser que l'accident, même peu probable, peut arriver :

Monsieur Paul Lefebvre du Ministère de la Sécurité publique, lors de la séance publique du 14 février dernier, a cité le rapport de «INERIS de septembre 2001 intitulé *Mise sous talus ou sous terre des réservoirs contenant des hydrocarbures liquides inflammables*.

Dans cette étude, ils font une étude concernant les accidents qui se sont produits. Ils ont trouvé 278 accidents impliquant des réservoirs d'hydrocarbures. Et de ce nombre, il y en a environ 230 quelque qui ont donné lieu à des explosions ou des incendies, en fait des incendies suivis d'explosion. C'est très intéressant. Puis là, tu vois toutes les causes. Il y en a partout dans le monde. Ça fait qu'il n'y a pas un dépôt qui ne pourrait pas être frappé par ce genre de catastrophe-là.» (DT2, 355)

Dernièrement il y a eu des accidents importants à Toulouse et à Buncefield, près de Londres. Le risque est réel malgré de nombreuses mesures de protection qui sont prises. Une fuite de carburants est même survenue récemment chez Canterm.

Les droits acquis concernant l'aménagement sécuritaire d'installations industrielles près des résidences dans le siècle précédent sont-ils encore de mises en 2006 en dépit des règles du bon sens et de l'évolution des règles de l'art en urbanisme et sécurité civile ?

3.2 Exemples évidents de prévention : rayons d'impact et zone de transition

Il est assez étonnant et inquiétant de se rendre compte que souvent l'industrie établit son rayon d'impact en fonction du site choisi pour son installation industrielle et non l'inverse : *établir d'abord que le rayon d'impact ne doit pas atteindre les résidences et ensuite sélectionner le site acceptable*.

Dans un avenir prochain, de plus en plus de nouvelles technologies et des mesures d'atténuation permettront de rapprocher l'industrie à risques des résidences en essayant de réduire autant que possible les rayons d'impact. Mais la catastrophe peut toujours arriver. Et quelle qualité de vie va-t-on permettre aux résidents avoisinants si l'industrie lourde peut s'installer pratiquement dans leur cour ? Ce modèle de conception du territoire est à repenser en 2006.

Tout plan d'urbanisme équilibré détermine une zone de transition entre les résidences et la zone industrielle lourde. Cette zone doit s'établir progressivement dans le secteur des installations existantes de la zone industrielle de l'est de l'île de Montréal. Afin de réussir cet équilibre dans l'aménagement de notre territoire, il faut dès maintenant refuser les nouvelles installations à risques industriels majeurs dans cette zone de transition.

3.3 Pressions industrielles sur l'aménagement du territoire dans l'est de Montréal

L'est de l'île de Montréal ne cesse d'être sollicité et se retrouve presque à chaque année devant un, deux ou même trois projets d'implantation ou d'expansion industrielle soumis au bureau d'audience publique en environnement. Une tendance qui ne semble pas près de s'arrêter, tel actuellement le projet Canterm. Les projets d'entreposage de produits pétroliers d'entreprises reliées aux hydrocarbures de même que le transport par pipeline sont en croissance. Même le projet de schéma métropolitain 2005 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) semble encourager cette tendance :

Malgré la place importante prise par les activités économiques du secteur tertiaire, la grande région de Montréal

«...contient encore des pans importants d'économie traditionnelle.

... La concentration spatiale de l'activité s'observe de plus en plus dans un espace restreint.

...la compétitivité de la région métropolitaine repose de plus en plus sur le développement de grappes à l'échelle métropolitaine au sein desquelles se retrouve une concentration géographique d'entreprises et d'institutions. »

Projet de schéma métropolitain 2005, CMM

Chaque fois qu'une nouvelle industrie s'implante ou qu'une ancienne s'agrandit, les citoyens de l'est de Montréal constatent que l'évaluation environnementale qui en est faite se limite uniquement au projet soumis et sans référence à l'impact quant aux effets cumulatifs des autres industries présentes.

Les citoyens membres du CMMI sont préoccupés et se demandent si la capacité industrielle de l'est de l'île de Montréal est sans limites, sans contraintes et sans accompagnement d'ajouts indispensable à la responsabilisation collective ?

Les citoyens membres du CMMI questionnent les pouvoirs publics à savoir qui a la responsabilité légale et morale de protéger en tout temps nos concitoyens face aux possibilités d'expansion quasi illimitée d'industries génératrices de risques dans un vaste territoire à potentiel d'accueil d'industries lourdes.

Les citoyens membres du CMMI sont consternés de constater du peu de cas, à répétition, que l'on accorde à la notion de distance sécuritaire obligatoire et à respecter dans la planification des zones d'affectation industrielle ou de transport sur le territoire.

Même si on reconnaissait du point de vue économique l'importance des arguments soumis par le promoteur pour justifier son projet, il n'en demeure pas moins que de l'implanter en pleine zone habitée est injustifiable.

3.4 Vide juridique

Le territoire de Montréal-Est est un immense conglomérat industriel municipalisé avec un minuscule parc résidentiel, contrairement aux villes avoisinantes qui ont plutôt des parcs industriels, donc soumis à des considérations qui dépassent le simple point de vue économique. Est-il normal, en 2006, qu'en tant que voisins, on doive subir, impuissants, un développement générateur de risques industriels majeurs de cette envergure ?

À ce voisinage terrestre à risques il faut également se préoccuper du voisinage maritime à risques que constituent les quais pétroliers soumis, eux, à une autre autorité, fédérale, celle-là.

D'ailleurs un organisme de prestige se penche sur cette question d'aménagement du territoire:

«Le CRAIM, c'est le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs, est un organisme de type associatif et qui a été mis sur pied dans les années 90 pour tenter de favoriser le type de démarche qu'on a faite dans l'est de Montréal, c'est-à-dire la démarche inclusive de gestion du risque, donc avec l'implication du citoyen.

Le CRAIM donc a développé, oui, s'est inspiré aussi de ce qui avait été fait au niveau de l'est de Montréal, en termes du CMMI, pour la méthodologie donc d'évaluation des conséquences d'accidents et en a fait un guide.

Cela étant dit, le CRAIM continue son évolution actuellement.»

Et au sujet de la gestion du territoire et des enjeux qui entourent cette question :

«...amener cet enjeu-là et cette réflexion-là... au niveau du CRAIM...Et ce qui est intéressant, c'est qu'il y a quand même aussi des interactions au niveau du CRAIM avec le ministère de la Sécurité publique et la Direction de la sécurité civile. C'est un enjeu qui va évoluer, mais qui ne peut pas, à mon point de vue tout au moins, être fait de façon locale. Il doit avoir une envergure plus nationale... Donc, ça évolue dans le bon sens à mon point de vue et ça va prendre du temps.» (M. Pierre Fratolillo, DT2, 3300)

Pendant que le CRAIM réfléchit et que le gouvernement du Québec tarde à publier un règlement sur l'aménagement industriel sécuritaire, promoteurs industriels et citoyens interpellent le BAPE pour des motifs opposés.

Le projet de Canterm tel que soumis démontre à sa face même, malgré ce début de XXI^e siècle, la faiblesse des pouvoirs publics à protéger de façon cohérente la population environnante.

Malgré les modifications apportées à son projet, l'ajout de réservoirs sur le site de Canterm constitue néanmoins un risque inacceptable pour les raisons que nous venons d'exposer. L'enjeu essentiel demeure : ce type d'aménagement à proximité des résidences est inadmissible.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4- Une véritable culture de sécurité

Les citoyens du Comité mixte municipal et industriel de gestion des risques industriels des industries de l'est de l'île de Montréal (CMMI) demandent à cette commission de se porter en protecteur de notre territoire et de se prononcer en faveur de considérations élargies sur la santé et la sécurité. On ne doit plus perpétuer les erreurs du passé.

- 1- Considérant la possibilité de terrains non construits sur le vaste territoire de la zone industrielle de l'est de l'île de Montréal, et seulement s'il y a réellement urgence d'agir au niveau économique, nous recommandons le transfert de construction des réservoirs prévus dans des zones habitées sous couvert de droits acquis, vers des zones à distance respectable des résidences.
- 2- Il est extrêmement important que cette commission fasse valoir au gouvernement l'urgence d'agir dans l'extrême est de Montréal concernant la réglementation d'un aménagement du territoire industriel conforme à l'esprit de la loi sur la sécurité civile au Québec.

Les citoyens du CMMI demandent à cette commission que ses recommandations soient parties intégrantes d'une véritable culture de sécurité, en complémentarité avec le développement économique et urbain et ce, dans un contexte de développement durable.